

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille vingt, le dix-sept DECEMBRE, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune.

Etaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mme MEHEUST Véronique, M. JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, M. TERRIERE Jacques, M. PERRUSSEL Michel, M. OGER Bernard, Mme VAN DIEN Françoise, M. DURNERIN Laurent, M. CHOUIN Pierre, M. ROBIN Patrice, Mme LEROUX Marie-Pierre, Mme LEMARCHAND Christelle, Mme DEHLINGER Véronique, Mme VEAUDELET Christelle (arrivée à 20h15), Mme AUBRY Solène, Mme BELLANGER Gilberte, Mme LAIZET Chantal, M. VORIMORE Yannick.

Etaient absents ou excusés : M. CHOANIER Bernard (pouvoir à M. OGER Bernard), Mme PHILIP Véronique, Mme FURET Aurélie (pouvoir à Mme PRIE Nathalie).

COMPTE-RENDU

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Solène AUBRY comme secrétaire de séance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Pierre MICHEL, Chef d'équipe du SIVOM du Rocher depuis 1996, décédé le 3 décembre 2020 à la suite d'un accident survenu le 1^{er} décembre dans l'exercice de ses fonctions.

Le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2020 est adopté à l'unanimité et sans observation.

Madame Gilberte BELLANGER souhaite l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'école. Monsieur le Maire lui rappelle que les points pouvant être ajoutés en question diverse doivent être transmis au préalable. Par ailleurs, il indique qu'il serait préférable de rencontrer au préalable Madame Nathalie PRIE, Adjointe aux affaires scolaires, pour résoudre le plus efficacement les difficultés éventuelles. Mme BELLANGER souhaite que ce point soit ajouté à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, ce qui est accepté par l'ensemble des membres.

Informations Dinan Agglomération

Madame Véronique DEHLINGER, Conseiller déléguée, revient sur la commission des finances de Dinan Agglomération qui s'est déroulée le 4 décembre 2020. Le débat principal de cette commission portait sur les évolutions du budget Déchets ménagers avec des recettes de fonctionnement qui seront en baisse (400.000€ en raison de l'absence de reprise de matériaux sur la filière « cartons, journaux, papiers ») et des dépenses de fonctionnement en hausse (coûts de traitement). L'équilibre budgétaire ne pourra être atteint dans ces conditions dès l'exercice 2021 (déficit de fonctionnement prévisionnel estimé à 400.000€) et une réorganisation des modes de collecte et de financement est à l'étude.

M. le Maire ajoute que l'une des difficultés tient aussi dans l'harmonisation entre les territoires issus des anciennes intercommunalités et les différences de politiques mises en œuvre. Ainsi, Dinan Communauté avait voté le déploiement des bacs individuels pour le tri sélectif.

Mme DEHLINGER précise également que l'augmentation du coût de traitement est liée à celle de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) fixée par l'Etat. M. le Maire propose que les projections d'augmentation soient présentées lors d'un prochain Conseil municipal.

Mme DEHLINGER explique également que deux taux seront probablement votés à l'échelle de Dinan Agglomération.

M. le Maire insiste enfin l'importance de la réflexion à mener concernant l'enlèvement qui représente 35% du coût global du budget ordures ménagères.

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 21 décembre 2020.

AFFAIRES GENERALES

Collaborations intercommunales avec Saint-Hélen et La Vicomté-sur-Rance

M. le Maire informe les membres du Conseil de la tenue, le 28 novembre 2020, d'une réunion regroupant quelques élus des trois communes à Saint-Hélen. Cette réunion a permis de faire le bilan des quelques collaborations existant entre elles. Elle a également permis de donner des pistes de réflexion pour de futures collaborations. M. le Maire indique que beaucoup de choses sont possibles.

Une prochaine réunion de travail est prévue début janvier avant une réunion plénière des trois conseils municipaux, le 14 janvier 2021 à 20h, à Pleudihen-sur-Rance.

Fourrière : renouvellement du contrat avec Chenil Service

Monsieur Didier JUIN, Adjoint au Maire délégué aux Affaires générales, rappelle aux membres du Conseil municipal le contrat qui lie la Commune avec le groupe SACPA concernant la prestation de services en matière d'enlèvement d'animaux.

Arrivant à expiration au 31 décembre 2020, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère à nouveau.

Le marché de prestations de services prévoit :

- La capture et la prise en charge des animaux divagants suivants : carnivores domestiques, NAC et petits animaux de rente.
- La capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux.
- La prise en charge des animaux blessés et le transport vers une clinique vétérinaire partenaire.
- Le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40kg et leur évacuation via l'équarisseur adjudicataire.
- La gestion du Centre animalier (fourrière animale).

M. JUIN rappelle que les prestations offertes n'ont lieu uniquement qu'aux heures ouvrables.

Comme l'indique l'article 10 du Marché de prestation de services, le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal connue de l'INSEE, soit 2.986 habitants, pour un forfait annuel de 0,72€ HT par habitant, dont un montant annuel global HT de 2.149,92 € soit **2.579,90 € TTC**.

Monsieur Yannick VORIMORE souhaite savoir si les habitants peuvent directement faire appel à la fourrière. M. le Maire lui indique que cette dernière est nécessairement contactée par la mairie qui doit être saisie au préalable par les habitants. Seule la Gendarmerie peut faire appel à la fourrière, ayant la liste des prestataires de chaque commune.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

VALIDE le Marché de prestations de services proposé par le groupe SACPA (Chenil Services) qui prendra effet au 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, pour un montant de 2.149,92 € HT soit 2.579,90€ TTC.

AUTORISE le Maire ou M. JUIN, Adjoint au Maire délégué aux Affaires générales, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

FINANCES / INFRASTRUCTURES

Extension de la Maison de santé

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la première phase du projet de Maison de santé, débuté en 2009 et mis en service en 2015. Il rappelle les différentes étapes de la deuxième phase pour l'extension.

M. le Maire présente les plans proposés par Monsieur LAUNAY, Architecte retenu lors de la dernière réunion.

Il rappelle que le projet n'est pas encore définitivement arrêté et que le budget, estimé à 650.000 € HT hors honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage, n'est pas neutre pour les finances communales. Il est rejoint en ce sens par Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures.

Mme BELLANGER fait remarquer que les salles d'attente lui paraissent petites par rapport au nombre de professionnel prévu. M. le Maire lui indique qu'il y a 15 places pour les médecins et la sage-femme disposera de trois places séparées. Madame Françoise VAN DIEN, Conseillère déléguée aux Affaires sociales, indique également que le nombre est suffisant par rapport au flux de patients et qu'une salle d'attente est réservée pour les médecins. M. OGER rappelle également que les volumes correspondent aux attentes des professionnels.

Travaux et mise aux normes du Presbytère : proposition du Diocèse

Monsieur le Maire indique que les membres du Conseil municipal ont été invités à venir visiter le bâtiment du Presbytère avant la réunion de ce soir, afin de se rendre compte de l'état du bâtiment. Cette visite fait suite à la proposition du Diocèse et de la Paroisse qui avait été présentée lors du Conseil du 19 novembre 2020.

M. le Maire rappelle la sollicitation du Père Benoît, curé de la Paroisse, concernant la mise en accessibilité et aux normes du bâtiment, ainsi que le projet de la Paroisse de faire du bâtiment un lieu de vie à part entière (hébergement, réunions...). La vétusté du bâtiment a pu être constatée, ainsi que l'importance des travaux nécessaires.

Lors du Conseil précédent, il avait été évoqué la proposition du Diocèse de prendre en charge ces travaux sous réserve de la conclusion d'un bail emphytéotique. Ce type de bail permet de céder l'ensemble des charges inhérentes du bâtiment au locataire, tout comme le risque juridique.

Madame Chantal LAIZET indique que, lors de la visite, le Père Benoît a déclaré que certains travaux pourraient rester à la charge de la Commune. M. le Maire lui confirme cet élément. En effet, alors qu'une première évaluation de la Paroisse indiquait des travaux pouvant aller jusqu'à 350.000€, une nouvelle étude les évalue entre 400 et 500.000€. Lors de la visite, le Père Benoît a confirmé son souhait de redonner vie à ce bâtiment ainsi que la volonté du Diocèse assortie d'un investissement conséquent. Cependant, il a précisé aux élus présents que le montant revu à la hausse avait incité le Conseil Paroissial à demander un soutien de la Commune comme pour la réparation de la toiture.

Mme LAIZET souhaite savoir si la Commune a demandé des devis et indique que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes-d'Armor (CAUE 22) serait d'accord pour venir faire une étude sur la réhabilitation du bâtiment. M. le Maire rappelle qu'une mission d'architecture avait été réalisée en 2008 pour transférer la Mairie. Il ressortait de cette étude que ce n'était pas faisable financièrement. Par ailleurs, M. le Maire ajoute que la conclusion de ce bail serait une opportunité dans la mesure où la Commune a engagé plusieurs projets importants comme l'extension de la Maison de Santé, le transfert des services techniques (300.000€), la nouvelle caserne des pompiers et la gestion de l'ancienne caserne. En outre, l'état du bâtiment présente un risque. Enfin, la volonté du Diocèse est un facteur important.

Madame Gilberte BELLANGER insiste sur l'idée d'extension de la Mairie au sein du bâtiment du Presbytère. Monsieur Didier JUIN, Adjoint, lui rappelle que cela n'est pas possible techniquement du fait de la présence de murs porteurs qui empêchent la création d'une salle d'honneur indispensable.

Mme BELLANGER regrette que ce choix important soit fait dans la précipitation sans que les Pleudihennais soient suffisamment informés ou associés.

Mme Véronique DEHLINGER, Conseillère déléguée, remarque qu'aucun programme électoral ne prévoyait ces travaux. Il est nécessaire d'appliquer le programme voulu par les électeurs. Elle souhaite que la participation de la Commune soit limitée.

Mme BELLANGER trouve dommage l'abandon d'un bâtiment intéressant pour la Commune tout en devant participer financièrement à sa réhabilitation.

Monsieur Pierre CHOUIN, Conseiller délégué et élu depuis 1989, considère que la conclusion de ce bail emphytéotique « enlèverait une épine dans le pied » de la Commune. Il rappelle encore que ce bâtiment n'est pas utilisable pour la Mairie du fait des murs porteurs et des salles trop petites, mais qu'il satisfait l'usage de la Paroisse. Il est d'accord avec Mme DEHLINGER sur la limitation de la participation de la Commune.

M. le Maire déclare qu'outre les inquiétudes sur le nouveau chiffrage financier du projet, la sécurité du bâtiment est un souci majeur. Mme LAIZET demande donc si une fermeture du bâtiment peut être envisagée.

M. le Maire précise que la délibération de ce soir serait un vote de principe qui nécessitera, avant toute délibération définitive, que le Diocèse précise l'état des lieux du bâtiment et les conditions d'engagement de la Commune.

Mme BELLANGER souhaite connaître les responsabilités actuelles en cas d'accident et demande si le premier étage ne peut être fermé. M. le Maire indique que si c'était le cas, la Commune reconnaîtrait de facto sa responsabilité et devrait engager l'intégralité des travaux immédiatement.

Monsieur Yannick VORIMORE déclare être gêné par la rapidité de l'opération et le fait que le choix porte sur une durée de 99 ans.

Madame Véronique MEHEUST, Adjointe, pense que le problème est posé à l'envers : soit la Commune engage 300.000€ de travaux immédiatement, soit elle trouve un accord avec le Diocèse.

Mme BELLANGER trouverait intéressant pour la Commune de récupérer ce bâtiment et que le Diocèse en construise un nouveau.

Mme MEHEUST rappelle que d'autres communes ont conclu des baux emphytéotiques à la suite d'une proposition du Diocèse comme c'est le cas de Lamballe.

Mme BELLANGER demande si une utilisation partagée des lieux est possible. M. le Maire lui indique que le projet du Père Benoît concerne l'ensemble du bâtiment. Par ailleurs, sur la durée du bail et le fait de s'engager sur une longue période, d'autres bâtiments qui sont construits par la Commune sont faits pour durer plusieurs décennies, comme la Maison de Santé.

Mme BELLANGER souhaite savoir si des logements sociaux sont envisageables dans le bâtiment du Presbytère. M. le Maire lui répond que ce n'est pas la vocation de la Commune. Il rappelle également les hésitations concernant la vente du bâtiment de l'école publique en 2014, mais que lui-même avait changé d'avis à la suite de la visite du bâtiment.

Monsieur Jacques TERRIERE, Adjoint, ne conteste pas la valeur patrimoniale du bâtiment, mais craint également qu'un changement d'affectation ne nécessite de trop gros travaux. Les projets prévus par la Commune serviront plus de Pleudihennais. Conclure ce bail emphytéotique est une opportunité de se dégager de la responsabilité de ce bâtiment.

M. le Maire partage l'appréhension des élus concernant les travaux qui seront demandés à la Commune.

M. VORIMORE propose que le Père Benoît vienne présenter un projet et indique qu'une réhabilitation de ce type de bâtiment peut atteindre un million d'euros.

M. le Maire présente trois hypothèses : soit le Conseil rejette la proposition du Diocèse et ferme le bâtiment. Soit il souhaite le maintenir et engage d'importants travaux de réhabilitation en mettant un terme à d'autres programmes. Soit il accepte la proposition du Diocèse de conclure un bail emphytéotique.

Il propose une délibération de principe par laquelle le Conseil municipal demande au Diocèse et à la Paroisse de préciser les termes du bail emphytéotique proposé, le projet envisagé et les postes sur lesquels une contribution de la Commune sera sollicitée.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, moins une abstention de Mme BELLANGER,

DEMANDE au Diocèse et à la Paroisse de préciser les termes du bail emphytéotique proposé, le projet envisagé et les postes sur lesquels une contribution de la Commune sera sollicitée.

Construction d'un skate-park : demande de subvention au Département

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances, informe les membres du Conseil municipal du lancement de la deuxième phase du plan de relance du Département des Côtes-d'Armor.

Cet appel à projet, auquel il doit être répondu avant le 31 décembre 2020, est destiné à des projets d'investissement, dont le montant est inférieur ou égal à 200.000 euros HT, et qui concernent l'un des quatre axes proposés par le Conseil départemental :

- La transition énergétique des bâtiments communaux
- L'optimisation environnementale du territoire communal
- Le développement de l'économie circulaire
- Les équipements pour la pratique sportive

Le projet présenté par la Commune devra avoir été réalisé avant le 31 décembre 2021.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de présenter le projet de construction d'un skate park, réclamé par de nombreux jeunes de la commune depuis plusieurs années, et dont les devis estimatifs montrent un montant inférieur à 50.000 euros HT, pouvant conduire à une subvention du Fonds d'investissement exceptionnel d'un taux de 80%.

Monsieur Jacques TERRIERE, Adjoint, rappelle que ce projet correspond à une véritable attente des jeunes de la commune.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

VALIDE le projet de construction d'un skate park pour un montant inférieur à 50.000 € HT.

AUTORISE le Maire ou M. OGER, Conseiller délégué aux Finances, à solliciter une subvention au titre du Fonds d'investissement exceptionnel proposé dans le cadre de la 2^e phase du plan de relance du Département des Côtes-d'Armor et de signer tout document se rapportant à cette délibération.

Terrain des sports : acquisition de tribunes

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la grande tribune du Terrain des sports date de 1973 et qu'elle est faite pour le terrain en herbe. Or, désormais, le terrain synthétique est le plus utilisé. Des solutions ont donc été cherchées pour agrémenter ce dernier terrain de tribunes.

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et aux Infrastructures, présente alors le devis de la société BoxConseils, basée à Carantec (Finistère), pour l'achat de deux tribunes, d'un montant total de 30.000€ H.T. Ces tribunes, basées sur des conteneurs, auront une capacité totale de 70 à 80 places. M. OGER rappelle que ce projet avait été inscrit au BP.

Mme Gilberte BELLANGER souhaite savoir si la capacité sera suffisante et si l'emplacement a été trouvé.

M. OGER précise que le président du Stade Pleudihennais a été consulté et qu'il lui semble que cet équipement répondrait aux besoins du club. Par ailleurs, les tribunes seront disposées entre les deux terrains.

M. le Maire indique également que le fournisseur a proposé de venir faire une démonstration sur place à laquelle plusieurs élus et dirigeants du club étaient présents. Il rappelle également qu'il s'agit de matériel produit en Bretagne.

Mme BELLANGER souhaite savoir pourquoi cet équipement n'avait pas été prévu lors de la construction du terrain synthétique. Madame Véronique MEHEUST, Adjointe, lui précise que la construction d'une tribune (comme celle du terrain en herbe) aurait coûté entre 100 et 200.000€.

Monsieur Yannick VORIMORE demande si la Ligue de football impose une capacité minimale, ce qui n'est pas le cas.

M. OGER ajoute que les conteneurs sont neufs et que les bancs sont faits en matériaux nobles (bois traité).

Mme BELLANGER demande si des aides auraient pu être octroyées par la Fédération française de Football ou la Ligue de Bretagne. M. le Maire lui répond que malheureusement, ce n'est pas possible.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

VALIDE l'achat de deux tribunes, d'une capacité de 35 places chacune, auprès de la société BoxConseils pour un montant de 30.000€ HT soit 36.000€ TTC.

AUTORISE le Maire ou M. OGER, Conseiller délégué aux Finances, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Renouvellement des chèques Cadhoc pour le personnel

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances, informe le Conseil municipal du renouvellement de l'octroi de chèques CADHOC pour le personnel communal, cette demande ayant été réitérée lors des entretiens annuels.

Comme pour l'année 2019, il est proposé un montant de 40€ par agent, titulaire ou contractuel, employé par la Commune au cours de l'année 2020.

Pour l'année 2020, l'achat de ces chèques CADHOC est de **1.440 €** (36 agents) (+ frais de port et de traitement).

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

DECIDE D'ATTRIBUER 40 € sous forme de chèque CADHOC à chaque agent de la commune, sauf les bénévoles et stagiaires.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

ENVIRONNEMENT

Renouvellement de la convention STEREDENN pour l'année 2021

Monsieur Pierre CHOUIN, Conseiller délégué à l'Environnement, rappelle aux membres du Conseil le rôle de STEREDENN, association reconnue d'utilité sociale, pour réaliser des travaux dans le cadre du dispositif « CHANTIERS D'INSERTION ».

Dans le cadre de son programme pluriannuel de réhabilitation des bords de Rance, la Commune confie à STEREDENN l'entretien et la création de chemins de randonnée pédestre conformément à un cahier des charges qui répond aux exigences du Contrat de Baie.

La convention porte sur une prestation prévisionnelle de 26 jours de travail.

Les travaux sont effectués entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 selon un calendrier établi en concertation avec les services municipaux de la Commune.

Les travaux principaux, qui ont lieu en hiver, concernent les emmarchements à réparer et le fléchage des chemins balisés. Ainsi, 40 flèches de couleur verte ont été fournies par la DDTM et 60 flèches avec un marquage jaune ont été fabriquées par STEREDENN pour les chemins de randonnée. La période printemps – été est principalement consacrée aux travaux d'entretien.

M. CHOUIN rappelle que les équipes sont constituées de 7 ouvriers et un chef d'équipe. Il ajoute que le chantier à venir sera le dernier de Monsieur Yves DESILLES qui prend sa retraite. Il sera remplacé par Monsieur Valentin QUERO. Ceux-ci s'inscrivent dans la continuité de Pierre MICHEL qui avait été chef de chantier pour STEREDENN et dont le travail, particulièrement apprécié sur le chantier du Val Hervelin en 1995, avait conduit les élus à le solliciter pour le SIVOM.

Madame Chantal LAIZET souhaite savoir où en est la convention avec le Département pour le Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIR). M. CHOUIN lui répond que le travail est en cours, mais que l'une des difficultés principales consiste en l'identification des propriétaires des parcelles sur lesquelles se trouvent les chemins.

Mme LAIZET constate également des difficultés avec une partie du chemin des Marvatières qui ne serait pas praticable. Monsieur Jean-François HULAUD, Premier Adjoint aux Travaux, lui indique que du ballast a été mis, mais qu'il doit se tasser.

M. le Maire ajoute qu'une étude sera prochainement lancée sur les liaisons douces, ainsi que sur les usages agricoles des chemins. Par ailleurs, il rappelle qu'il existe une commission agricole qui a été mise en place, mais n'a pu se réunir au regard du contexte sanitaire. Il précise enfin qu'il s'agit d'enjeux majeurs pour les trois communes de PLEUDIHEN-SUR-RANCE, SAINT-HELEN et LA VICOMTE-SUR-RANCE.

Mme LAIZET propose un axe de promotion de la commune par ses sentiers de randonnée. Elle rappelle que le marquage des sentiers est un vrai métier. M. le Maire évoque la possibilité de créer un groupe de travail chargé d'identifier les sentiers à réhabiliter.

***Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,***

APPROUVE le renouvellement de la convention annuelle avec l'association STEREDENN pour l'année 2021, portant sur une prestation prévisionnelle de 26 jours de travail et un coût annuel ne pouvant être supérieur à 10.140€.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Dinan Agglomération : mise en place de l'Atlas de la Biodiversité

Dans le cadre de sa délégation à Dinan Agglomération, M. le Maire présente aux membres du Conseil l'Atlas de la Biodiversité intercommunale en cours de préparation, cofinancé par l'Office français de la Biodiversité et mené avec l'appui technique de CŒUR Emeraude. Cet Atlas a pour but de faire redécouvrir la biodiversité locale et d'inciter les habitants à se la réapproprier. La première phase consiste à réaliser un inventaire participatif, via le site de Dinan Agglomération (<http://biodiversite.dinan-agglomeration.fr>). Une fois ce travail

réalisé, il sera notamment possible de communiquer sur la présence de certaines espèces sur la commune, notamment endémiques comme le hibou ou l'orchidée de la Ville Ger. Le Maire ajoute qu'il s'agit de « *redécouvrir et exposer au plus grand nombre la diversité du vivant et son importance, de mieux comprendre cette nature qui nous entoure et de se la réapproprier durablement* ».

DIVERS

Colis cadeau aux Aînés

Monsieur Michel PERRUSSEL, Conseiller délégué au Tourisme, au Patrimoine et à l'Artisanat, rappelle aux membres du Conseil l'annulation du traditionnel banquet des Aînés en septembre dernier. En remplacement, il a été décidé la confection et la distribution d'un colis composé de produits « 100% conçus à PLEUDIHEN-SUR-RANCE » pour les plus de 75 ans. M. PERRUSSEL indique la composition du colis :

- 1 bougie parfum Brune & Durand
- 1 bouteille de jus de pomme Celliers Associés
- 30 mini-craquelins Bellier
- 1 bière Cul de Paumelle
- 1 paquet Chipsenn Galette de Pleudihen
- 3 crêpes fraîches Maison Bertel-Ferrand
- 1 bouteille de cidre fermier Musée du Cidre Prié

Pour un prix unitaire de près de 10€, 350 colis seront distribués le 19 décembre 2020 à la Salle des Fêtes (certains étant livrés à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer). M. PERRUSSEL ajoute qu'une attention particulière sera portée aux deux doyens de la commune résidant encore à leur domicile, Monsieur Charles MARCEL, de la Chapelle (98 ans) et Madame Emilienne FOUREY, du Buet (96 ans).

Journal municipal annuel

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil que le Journal annuel est en cours de rédaction et devrait être publié dans le courant du mois de Janvier 2021. Il remercie la participation active des élus, ainsi que celle de Messieurs Bertrand PANGAULT et Jean REUNGOAT, anciens élus, qui travaillent minutieusement depuis Janvier 2020 à sa préparation. Le Maire ajoute que malgré une actualité moins dense en 2020, ils ont permis de concocter un journal particulièrement riche. Il sera distribué à domicile par les élus.

Plaque commémorative du Jumelage avec Herschbach

Monsieur le Maire rappelle l'histoire du Jumelage, de ses origines – la rencontre avec Mademoiselle LEGRAS, institutrice de l'école publique, et Monsieur Hans ZIEGLER, commis allemand « détaché à la reconstruction » dans une ferme pleudihennaise, qui sympathisent dans l'Après-Guerre – jusqu'à sa signature officielle. Celle-ci intervient en 1979 entre Messieurs Franz BEULER, Burgermeister de HERSCHBACH, et Edmond PLAYOUST, Maire de PLEUDIHEN. La plaque présentée au Conseil est dédiée à Franz BEULER, décédé le 17 mai 2020, mais pour lequel aucune délégation pleudihennaise n'a pu se rendre en Allemagne. Elle a été réalisée par le photographe pleudihennais Luc ROBIN, sur un socle de granit breton. Elle sera remise à Monsieur

Axel SPIEKERMAN, actuel Burgermeister de HERSCHBACH, lors du prochain voyage du Comité de Jumelage.

Par ailleurs, M. le Maire fait lecture aux membres du Conseil du message adressé par Monsieur SPIEKERMAN pour les fêtes de Noël et de fin d'année :

« Monsieur le Maire, Cher David,

En cette période d'incertitude, la perspective sur notre monde évolue parfois et même littéralement pour certains d'entre nous. De nos jours, beaucoup d'entre nous travaillent de façon mobile, à la maison et avec de nouvelles perspectives. Et certains d'entre nous ont du mal à faire face à cette situation. Rester confiné et ne pas savoir ce qui nous attend. Ne pas pouvoir voyager ou seulement avec des restrictions. Cultiver des amitiés au-delà des frontières.

Notre jumelage HERSCHBACH-PLEUDIHEN souffre également avec la pandémie. Pour la première fois, l'échange de jeunes n'a pas eu lieu cette année. Rester à la maison et ne pas être autorisé à se rendre visite est un défi particulier.

Comme beaucoup d'autres, nous nous inquiétons pour nos familles et nos amis. J'ai parlé à de nombreuses personnes de la façon dont elles vivent avec la pandémie. Ce qui les dérange en ce moment. Certaines des réactions qui me sont parvenues font réfléchir et d'autres sont tristes, mais la plupart nous donne de l'espoir.

Nous espérons qu'ensemble, nous parviendrons à surmonter cette crise et que nous pourrons nous rendre visite à nouveau l'année prochaine. D'ici là, je vous souhaite à tous un temps de l'Avent béni, un Noël rêveur, un bon départ dans la nouvelle année et surtout la santé !

Restez en bonne santé,

Votre Axel SPIEKERMANN, Maire de HERSCHBACH »

Monsieur Jean-François HULAUD, Premier Adjoint délégué aux Travaux, informe les membres du Conseil des interrogations liées à la croix de la Ville Bodin. Il rappelle que cette croix en pierre est réparée pour la troisième fois à la suite d'accidents de la circulation. Dans la mesure où ces réparations imposent qu'elle soit déplacée, il est nécessaire de s'interroger sur le fait de la remettre au même endroit ou plus en retrait. M. HULAUD propose que la Commission Travaux, lors de sa prochaine réunion, se rende sur place pour étudier les options possibles.

M. TERRIERE souhaite savoir si le radar pédagogique a été livré à la commune. M. HULAUD lui indique qu'il vient d'arriver. Il est nécessaire de programmer une formation au plus vite pour les services techniques et les élus. Comme convenu, le premier test sera réalisé rue de Saint-Malo.

Séance close à 22h45